Demande de subvention des associations

(https://ville-cachan.fr/demande-de-subvention-des-associations/)

La subvention est l'expression d'un soutien que la collectivité apporte à l'association, à ses projets, sous condition de revêtir un intérêt public local. Toute association loi 1901, déclarée en préfecture et publiée au Journal officiel peut faire une demande de subvention.

Il appartient à l'association, et à elle seule, de faire une demande de subvention. Après examen du dossier, la collectivité peut ou non accorder la subvention, mais il n'y a aucun droit acquis à la subvention.
Toute subvention fait l'objet d'une délibération au conseil municipal de la ville de Cachan.

Il est important de noter que la Ville accorde une priorité aux demandes des associations ayant leur siège social à Cachan et ayant des activités en direction des habitants de Cachan.

La ville soutient également les associations cachanaises par des subventions indirectes qui prennent la forme de mise à disposition de matériels ou d'espaces du domaine public, ou encore de prestations de service assurées par les services municipaux ou des intervenants extérieurs.

Demande de subvention

Campagne de subvention 2027

La date limite pour déposer les dossiers pour les subventions de fonctionnement ou de projet ou d'action est fixée au **22 janvier 2027**.

Documents à télécharger

- Règlement d'attribution des subventions en faveur des associations PDF 576.09 Ko
- Dossier de demande de subvention de fonctionnement PDF 421.27 Ko
- Dossier de demande de subvention de projet PDF 429.88 Ko

Subventions des années précédentes

Les subventions versées aux associations les années précédentes sont listées par années sur la page « Documents budgétaires.

Appel à projet 2027 « FDVA 1 : formation des bénévoles »

Le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) contribue au développement de la vie associative en apportant un soutien financier sous forme de subvention aux associations régies par la loi du 1er juillet 1901.

Le FDVA volet 1 « formation des bénévoles » consiste en un soutien financier aux associations pour la mise en oeuvre d'actions de formation en direction de leurs bénévoles réguliers. Il vise à développer leurs compétences et encourager la prise d'initiatives et de responsabilités dans la mise en oeuvre de leurs actions. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs associatifs, à l'exception des associations sportives.

- Télécharger l'appel à projets FDVA volet 1 PDF 893.05 Ko

Service Sport, vie associative et loisirs

2 rue Gallieni, 94230 Cachan

+33 1 49 69 61 00

sport.vieassociative@ville-cachan.fr



Katia Touchet

14e adjointe et adjointe du quartier La Plaine

Vie associative ; politique de la ville.

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr